



Centre intercommunal
 d'action sociale du Libournais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril, à 17h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Libournais, se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, à Libourne, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2023 par Monsieur le Président du CIAS, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 mars 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
Président				
1. Philippe BUISSON			X	Sébastien LABORDE
Vice-Président				
2. Sébastien LABORDE	X			
Membres élus				
3. Sandy CHAUVEAU	X			
4. Marie-Noëlle LAVIE	X			
5. Jocelyne LEMOINE			X	Josette TRAVAILLOT
6. Brigitte NABET-GIRARD	X			
7. Jean-Luc LAMAISON		X		
8. Josette TRAVAILLOT	X			
9. Fabienne KRIER		X		
10. Hervé ALLOY		X		
11. Eveline LAVAURE-CARDONA		X		
12. Marianne CHOLLET	X			
Membres nommés				
13. Jocelyne ANTONIAZZI		X		
14. Jean-Pierre REYREL		X		
15. Brigitte METGE		X		
16. Michelle LACOSTE	X			
17. Nadine DUPROL			X	Michelle LACOSTE
18. Jean-Luc LETERME		X		
19. Karine BLAUDIER		X		
20. Sandrine LABEDADE		X		
21. Gilles BELAIR	X			
22. Anne-Marie ROUX	X			
23. Martine LALLET VAN BAELINGHEM	X			
SOUS-TOTAL	10	10	3	
Total présents ou ayant donné pouvoir				13

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CIAS du Libournais
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable du Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Mme Sylvia BROUSSE, assistante administrative

2023-04-05 CIAS : Approbation du compte administratif 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné
Président)

Les membres du Conseil d'Administration adoptent les résultats présentés par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2022 du budget principal du CIAS :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	1 125 930.00	893 164.92
012	Charges de personnel	274 000.00	268 671.94
65	Autres charges de gestion courante	34 370.00	22 102.67
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
022	Dépenses imprévues	33 200.00	/
023	Virement à la section d'investissement	20 000.00	/
042	Opérations d'ordre entre sections	5 500.00	5 452.80
TOTAL		1 494 000.00	1 189 392.33

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	170 260.15	/
70	Produits services, ventes diverses	523 739.85	394 344.98
74	Dotations et participations	800 000.00	800 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.47
TOTAL		1 494 000.00	1 194 345.45

Résultat de l'exercice : 4 953.12 €
Excédent N-1 : 170 260.15 €
Résultat de clôture : 175 213.27 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	5 480.00	5 480.00
21	Immobilisations corporelles	31 720.00	768.00
TOTAL		37 200.00	6 248.00

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Solde d'exécution reporté	10 996.00	/
022	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00	/
10	Dotations, fonds divers, réserves	704.00	455.51
040	Opérations d'ordre entre sections	5 500.00	5 452.80
TOTAL		37 200.00	5 908.31

Résultat de l'exercice : - 339.69 €
Excédent/Déficit N-1 : 10 996.00 €
Résultat de clôture : 10 656.31 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-200032852-20230406-2023_04_05-DE



Reste à réaliser :

Dépenses : 20 952.31 €

Besoin (déficit) de financement de la section d'investissement : - 10 296.00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Vice-Président
Sébastien LABORDE

Pour expédition conforme

Pour le Président,
Par délégation,
Sébastien LABORDE
Vice-Président du CIAS du Libournais

